

R-4057-2018

Note complémentaire de l'AQCIE et du CIFQ

Proposition HQD d'un Facteur Z générique et d'un compte de neutralisation

1. Le Distributeur propose la création d'un Facteur Z générique et de son compte de neutralisation. Ce Facteur Z générique permet entre autres de refléter, comptabiliser et suivre les coûts issus d'un événement imprévisible jusqu'à la demande de reconnaissance à l'occasion d'une demande tarifaire.
2. Le Distributeur soutient qu'un tel Facteur Z générique permet de palier le décalage inhérent entre un événement imprévisible et une demande à la Régie afin de tenir compte dudit événement.
3. Selon HQD, les décisions rendues par la Régie depuis quelques années ont en effet créé de l'incertitude quant aux règles applicables lors des demandes de création de CER. Cette incertitude découle de divergences quant aux concepts de rétroactivité et de prospectivité des tarifs.
4. Le Distributeur prétend faire face à un enjeu réel de prévisibilité des règles applicables. Cette imprévisibilité amènerait un risque réglementaire en l'absence de règles claires.
5. Le Distributeur soutient que la création d'un Facteur Z générique et du compte de neutralisation le cas échéant, constituerait une solution pragmatique et simple à cet enjeu.
6. Selon HQD, ce Facteur Z générique et le compte de neutralisation ne constituent par ailleurs qu'un véhicule pour capter les impacts et n'affectent aucunement le rôle de la Régie quant à la récupération éventuelle de ces coûts. La Régie devra, dans tous les cas, déterminer si l'événement se qualifie à titre d'exogène (de Facteur Z), de même que se prononcer sur les modalités de disposition du compte de neutralisation. Un tel examen pourra être fait à l'occasion d'une demande tarifaire ou dans le cadre d'un dossier ad hoc (par exemple pour des modifications de référentiel comptable) selon la nature du dossier.
7. À la page 22 de son expertise, le Dr. Lowry souligne ce qui suit :

« *We oppose the establishment of the proposed general Z factor mechanism. This would save very little time and regulatory cost and may serve to prejudge the issue of Z factor eligibility. To our knowledge this type of mechanism is rare in MRIs.* »
8. Lors de son contre-interrogatoire à l'audience du 13 décembre, le Dr. Lowry ajouta ce qui suit à ce chapitre (A-0072, N.S. du 13 décembre 2018, pp. 34-35) :

«Q. So, on page 22 of your report, which is the very last page, and the very last sentence is what I'm interested in, you say with respect to the generic Z factor that, to your knowledge, "this type of mechanism is rare in MRIs."

I simply wanted to clarify what you meant by "rare". By rare, do you mean that you haven't seen a generic Z factor in an MRI in North America or are there some instances where there are generic Z factors?

A. I have not done a survey on that issue specifically, but plainly I've been working with these types of plans for many, many years and I'm not aware of any such generic Z factors"

8. Si on consulte la preuve au dossier, force est de constater que HQD ne semble pas avoir effectué de balisage au soutien de cette proposition. De plus et, sauf erreur de notre part, les MRIs approuvés par la Régie par le passé pour Énergir et Gazifère ne comportent pas de tel facteur Z générique.

9. À notre avis, les éléments de coûts éligibles comme facteur Z dans un MRI sont causés par des facteurs exogènes imprévisibles et non récurrents qui devraient constituer l'exception et non la règle. Nous voyons mal en quoi de tels éléments de coûts pourraient être imputés d'avance, au seul gré du Distributeur, dans un CFR rémunéré en attendant de les soumettre à une décision de la part de la Régie. C'est un peu comme déléguer d'avance au Distributeur le pouvoir décisionnel quant à la détermination des éléments se qualifiant comme facteur Z.

10. Comme plusieurs autres intervenants, dont OC, l'AQCIE et le CIFQ s'opposent à la création d'un Facteur Z générique et de son compte de neutralisation.

Le tout respectueusement soumis.

Verdun, le 18 décembre 2018

Guy Sarault

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ